Prêt solidaire



Contrat de Prêt

annuellement par tacite reconduction.

IDENTIFICATION DES PARTIES :	
• Prêteur :	
Mr, Mme, Mlle (rayer les mentions inutile Adresse complète : Né(e) le : De Nationalité :	ès): à:
	Ci-après dénommé(e) le "Prêteur",
• Emprunteur :	
le siège est à Lablachère (07230), Route	la sous préfecture de Largentière le 19 Juillet 2012, dont de Planzolles, n° de siret 753 707 165 00027 représentée abre de la direction Collégiale et dûment habilité aux fins
	Ci-après dénommée "l'Emprunteur"
LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SU	UIT:
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	'association Collectif Bois 07 de financer son fonds de ion de bois dans le cadre de la mise en place d'une filière
	me de(en chiffres et en lettres).
Article 3 • Durée	

Le prêt, établi pour une durée minimum de 24 mois, est renouvelé, au terme de cette échéance,

Article 4 • Mise à disposition

La somme prêtée sera mise à disposition de l'emprunteur lors de la signature du présent contrat selon les modalités suivantes :

- soit par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du "Collectif Bois 07";
- soit par virement bancaire sur le compte domicilié à la Banque Postale :

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
20041	01007	1576406H038	12

Article 5 • Rémunération

Ce prêt est un prêt solidaire, il n'y a pas de rémunération versée sur ce prêt.

Article 6 • Remboursement

Le remboursement du prêt sera réalisé, sur demande du prêteur, en un versement unique, par demande du prêteur par lettre recommandée avec accusé de réception, 6 (six) mois avant la date d'exigibilité du prêt.

Article 7 • Exigibilité anticipée

Toutes les sommes versées en vertu du présent prêt, ainsi que tous les intérêts, frais et accessoires y afférent, seront exigibles de plein droit, par anticipation, en cas de non-respect des engagements contractuels de la présente convention.

Fait à le,

En deux exemplaires,

Le Prêteur,

L'Emprunteur, représenté par Monsieur Richard Ladet agissant en qualité de membre de la direction collégiale et dûment habilité aux fins des présentes.